

APPEL À PROJETS

**« FONDS D'ANIMATION LOCALE
dédié au site de festivités du
6^e arrondissement durant
l'été 2024 »**

Date de publication : **vendredi 13 octobre 2023**

Date limite de candidature : **mercredi 29 novembre 2023**

Contact : **Christophe RIOUAL** DGS

christophe.rioual@paris.fr

ddct-ma06-dgs@paris.fr

Règlement de l'Appel à projets

« FAL site de festivités du

6^e arrondissement durant l'été 2024 »

1. Présentation et objectifs de l'appel à projets

Pour animer les sites de festivités de proximité qui se déploieront dans Paris entre le 25 juillet et le 8 septembre 2024 et faire vivre les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 avec et au bénéfice de toutes et tous, il est prévu de soutenir des projets associatifs à cet effet via un Fonds d'animation locale (FAL) exceptionnel « sites de festivités ».

L'enveloppe dédiée au site de festivités du 6^e arrondissement pour l'été 2024 s'élèvera à 10 000 € pour subventionner des projets d'animation portés par des associations sur le site localisé Place Saint Sulpice 75006 PARIS.

Dans ce cadre, la Mairie du 6^e organise le présent appel à projets d'animation du site auprès des acteurs associatifs.

De façon à offrir une pluralité d'animations pour la diversité des publics d'une part et d'autre part assurer une bonne réalisation des actions d'animation, le montant de subvention à un projet est fixé à un minimum de 1.000€.

Sous réserve du vote des crédits au budget primitif de la Ville de Paris pour l'année 2024, les subventions aux projets sélectionnés seront proposées à délibération du Conseil de Paris au mois de mai 2024, après la tenue par la Mairie d'arrondissement d'une commission de sélection chargée d'analyser et de sélectionner les projets qui auront été déposés dans les conditions détaillées ci-après et d'une délibération du Conseil d'arrondissement.

2. Critères de recevabilité et de sélection

Sont éligibles les projets portés par des associations d'intérêt général.

Critères de recevabilité :

- L'association est déclarée auprès de la Préfecture et dispose d'un numéro SIRET.
- L'association souscrit au contrat d'engagement républicain prévu par le décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021.
- Le projet se déroule sur le site de festivités de l'arrondissement et couvre toute ou une partie de la période entre le 25 juillet et le 8 septembre 2024.
- Le projet est uniquement constitué d'animations gratuites pour les visiteurs du site.

- Le dossier précise les volumes horaires possibles des animations proposées et la ou les plages calendaires d'intervention privilégiées sur la période des festivités.
- La nature du projet relève de la subvention de fonctionnement.
- Le dossier de réponse doit impérativement être déposé via le portail Paris Asso sur le service Paris Subventions sous l'intitulé : FSF06 Le respect de cet intitulé est capital pour le bon suivi du dossier ensuite.
Le dossier de réponse doit impérativement avoir été initié via le portail Paris Asso avant le **mercredi 29 novembre 2023** 17 heures ; aucun dossier ne pourra être créé après cette date, il pourra uniquement être complété.
- Le dossier de réponse doit impérativement être complet à la date de clôture de l'appel à projets : attention, les dossiers incomplets ne seront pas examinés.
Bonne pratique => n'attendez pas les derniers jours pour déposer et finaliser votre demande, vous n'aurez pas le temps de compléter votre dossier dans les délais si une pièce manquait ou n'était pas conforme.

Critères de sélection :

- Avoir pour objet l'animation du site de festivités de proximité de l'arrondissement et couvrir toute ou en partie la période entre le 25 juillet et le 8 septembre 2024.
- Des animations recherchées accessibles à toutes et tous, dont les plus jeunes et les personnes en situation de handicap. Elles devront être ouvertes aux familles, parents et enfants. De plus, dans une volonté de participation paritaire aux festivités, une attention particulière sera portée aux projets conçus pour faciliter la participation des femmes avec des activités sportives qui leur sont dédiées.
- L'impact prévisionnel du projet (nombre de personnes bénéficiaires notamment).
- L'articulation avec la programmation globale du site sur la période qui a vocation à comprendre une diversité d'animations, notamment sportives, culturelles et artistiques.
- De façon complémentaire, le projet pourra se traduire par des actions :
 - o Prenant en compte les enjeux environnementaux, de transition écologique
 - o S'inscrivant dans une démarche solidaire ou
 - o Générant du lien social, du lien intergénérationnel
- La qualité technique du projet (cohérence des actions et des moyens mobilisés, faisabilité technique).

Important : les associations qui bénéficieront d'une subvention devront rendre compte de leur utilisation dans les 6 mois suivant l'exercice pour lequel la subvention a été attribuée. Devront être fournis :

- Des éléments concernant la date, le lieu et l'objet de la prestation

- Des éléments relatifs à la réalisation, partielle ou totale, des objectifs initialement fixés dans le cahier des charges du projet
- Un bilan financier détaillé relatif à la réalisation du projet
- Un bilan quantitatif sur le nombre de bénéficiaires et un avis qualitatif sur le résultat du projet
- Le modèle CERFA devra être utilisé

3. Modalités de réponse à l'appel à projets

3.1. Calendrier

- Ouverture de l'appel à projets : **vendredi 13 octobre 2023**
- Date limite pour initier un dossier de réponse sur le portail Paris Asso dans l'onglet Paris Subventions : **mercredi 29 novembre 2023 17 heures**
- Date limite de réponse complète via le dépôt d'un dossier sur le portail Paris Asso dans l'onglet Paris Subventions : **lundi 4 décembre 2023 17 heures**
- Date prévisionnelle de la commission de sélection : **vendredi 15 décembre 2023**
- Date du Conseil de Paris délibérant des attributions de subventions au titre du FAL « sites de festivités » : **mai 2024**

3.2. Référencement sur Paris Asso

Paris Asso est le portail numérique de la Ville de Paris : via le service numérique Paris Subvention, l'association peut déposer une demande de subvention.

Tout demandeur doit, préalablement au dépôt d'une demande de subvention dans le cadre de l'appel à projets, disposer d'un compte Paris Asso. La création d'un compte Paris Asso se fait à l'adresse parisasso.paris.fr et pour ce faire l'association doit disposer d'un numéro SIRET ou RNA (registre national des associations).

Les associations non encore inscrites sur le site Paris Asso sont invitées à le faire le plus tôt possible, sans attendre d'avoir constitué le dossier de demande de subvention pour l'appel à projets. Elles peuvent demander, le cas échéant, l'aide des Maisons de la Vie Associative et Citoyenne (MVAC) des arrondissements qui comprendront un site de festivité de proximité, en prenant rendez-vous auprès de l'une d'elles (voir en annexe 1 la liste des MVAC).

3.3 Dépôt de la demande de subvention

Voir annexe n°2 et toutes les informations utiles sur : <https://www.paris.fr/pages/le-service-numerique-paris-subventions-24118>

3.4. Documents à joindre à la demande de subvention

Présentation du projet

La candidature est composée d'un document de présentation comprenant la description du projet de votre association et des pièces administratives et financières listées dans le règlement.

Pièces administratives :

- Si votre association ne dispose pas de numéro RNA¹ ou si ces documents n'apparaissent pas sur le compte Paris Asso dans la section des documents récupérés depuis la base de données du Ministère de l'Intérieur :
 - ⇒ *Transmettre la liste des membres du Conseil d'administration, et éventuellement du bureau de l'association en précisant la fonction de chacun ainsi que les statuts de l'association*
- Le dernier rapport annuel d'activité de l'association soumis à l'Assemblée générale ou le descriptif des actions menées l'année antérieure accompagné, le cas échéant, d'un exemplaire des publications de l'association.
- Le procès-verbal de l'Assemblée générale de l'association approuvant les comptes.
- Un relevé d'identité bancaire ou postal établi au nom de l'association avec l'intitulé exact de l'association telle qu'elle a été déclarée à la Préfecture.

Documents financiers :

- Le budget prévisionnel du projet pour lequel la subvention est demandée
- Le budget prévisionnel global de la structure
- Si le montant des subventions accordées l'année précédente ou le montant demandé est supérieur à 23 000€, le bilan, le compte de résultat, et les annexes des deux derniers exercices écoulés certifiés par le président de l'association ou par un commissaire aux comptes si l'association a bénéficié de subventions publiques supérieures à 153.000€.

Plus d'infos sur : [Les demandes de subventions - Ville de Paris](#)

¹ Depuis 2009, toutes les associations (de type loi 1901) créées ou ayant déclaré un changement de situation disposent d'un *numéro RNA*. Le répertoire national des associations (RNA) est consultable sur la plateforme ouverte des données publiques data.gouv.fr. Plus d'informations : [Comment retrouver le numéro d'identification RNA d'une association ? | Service-public.fr](#)

**ANNEXE 1 – Liste des Maisons de la vie associative et citoyenne
(MVAC)**

**dans les arrondissements accueillant des sites de festivité de
proximité**

MVAC Paris Centre – site Louvre : 5 bis rue du Louvre, 75001 Paris
01 47 03 69 90 – maison.asso.01.02@paris.fr

MVAC Paris Centre – site Marais : 5 rue Perrée, 75003 Paris
01 53 01 76 94 – maison.asso.03.04@paris.fr

MVAC des 5^e et 6^e arrondissements – Quartier Latin : 4 rue des Arènes, 75005 Paris
01 44 08 78 80 – maison.asso.05.06@paris.fr

MVAC du 8^e arrondissement : 28 rue Laure Diebold, 75008 Paris
01 53 67 83 60 – maison.asso.08@paris.fr

MVAC du 9^e arrondissement : 54 rue Jean-Baptiste Pigalle, 75009 Paris
01 49 70 81 70 – maison.asso.09@paris.fr

MVAC du 10^e arrondissement : 206 quai de Valmy, 75010 Paris
01 40 38 80 70 – maison.asso.10@paris.fr

MVAC du 11^e arrondissement : 8 rue du Général Renault, 75011 Paris
01 55 28 35 90 – maison.asso.11@paris.fr

MVAC du 12^e arrondissement : 181 avenue Daumesnil, 75012 Paris
01 53 33 51 20 – maison.asso.12@paris.fr

MVAC du 13^e arrondissement : 11 rue Caillaux, 75013 Paris
01 56 61 77 60 – maison.asso.13@paris.fr

MVAC du 14^e arrondissement : 76 rue Daguerre, 75014 Paris
01 53 63 31 50 – maison.asso.14@paris.fr

MVAC du 15^e arrondissement : 22 rue de la Saïda, 75015 Paris
01 45 30 31 31 – maison.asso.15@paris.fr

MVAC du 16^e arrondissement : 14 avenue René Boylesve, 75016 Paris
01 53 92 29 30 – maison.asso.16@paris.fr

MVAC du 17^e arrondissement : 25 rue Lantiez, 75017 Paris
01 58 60 16 20 – maison.asso.17@paris.fr

MVAC du 18^e arrondissement : 15 passage Ramey, 75018 Paris
01 42 23 20 20 – maison.asso.18@paris.fr

Maison du Combattant, de la Vie Associative et Citoyenne du 19^e arrondissement :

20 rue Edouard Pailleron, 75019 Paris
01 53 72 89 10 – maison.asso.19@paris.fr

MVAC du 20^e arrondissement : 18 rue Ramus, 75020 Paris
01 40 33 33 61 – maison.asso.20@paris.fr

ANNEXE N°2 – Dépôt de la demande de subvention

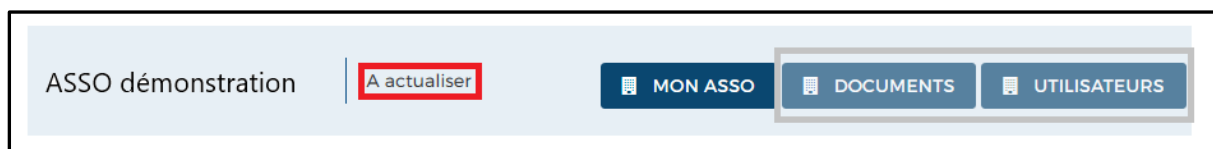
IMPORTANT : L'accès au service de dépôt de demande de subvention par le bouton « Paris Subventions / Déposer ou suivre mes demandes » **n'est possible que si le statut affiché est « Mise à jour le ... »**.

Cas n°1 :

Si l'association vient de créer son compte et qu'elle ne dispose pas de numéro RNA ou bien si celle avait déjà un statut incomplet dans Simpa, son statut affiché par Paris Asso sera « à compléter ». Elle n'aura pas accès aux demandes de subventions (le bouton demeurant inactif). L'association devra dans ce cas ajouter dans « documents » ses derniers statuts ainsi que son récépissé de dernière déclaration en Préfecture et attendre l'intervention de l'équipe d'assistance de Paris Asso. Le délai pour cette intervention ne dépasse généralement pas 48h.

Cas n°2 :

Si son statut affiché est « A actualiser », cela signifie que ses informations ont été actualisées pour la dernière fois depuis plus de six mois. Elle devra accéder à ses informations (bouton « Mon asso ») puis les mettre à jour ou les confirmer afin d'avoir accès au service.



Dès que le statut est « Mise à jour le ... », le formulaire de demande de subvention est accessible dans la rubrique « Services » de Paris Asso par un clic sur le bouton « faire une demande de subvention ».



Cliquez sur : Paris Subventions / déposer ou suivre mes demandes »

Puis sur « Faire une demande de subvention »

A la première étape « Type de subvention demandée », veuillez à bien renseigner l'Intitulé de cette manière : FSF06 ; cela est capital pour le bon suivi de votre dossier ensuite.

1 Type de subvention demandée

Votre demande vise-t-elle à financer : *

- ☐ Le fonctionnement annuel de votre structure
- ☐ Un projet ou une action en particulier
- ☐ Un ou plusieurs investissements

En fonction du type de demande, des informations et documents spécifiques vous seront demandés. Les subventions d'investissement financent les biens durables (par exemple : achat de gros matériel) et les travaux qui constituent le patrimoine de l'association. Pour ce dernier type de demande des devis doivent être fournis.

Intitulé *

L'intitulé de votre demande doit permettre d'identifier facilement son objet

Suivez les différentes étapes et recommandations.

Attention, tous les dossiers doivent avoir été initiés avant le 29 novembre 2023 à 17 heures ; aucun nouveau dossier ne pourra être initié après cette date. Initier un dossier, c'est avoir passé l'étape n°1 ci-dessus « Type de subvention demandée ».

Après le 29 novembre, les dossiers peuvent seulement être complétés jusqu'à la date de clôture de l'AAP le 4 décembre 17 heures. Soyez vigilants sur cette date.